

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

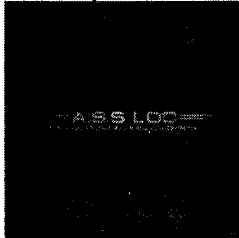
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02139 Numéro SIREN : 897 740 056 Nom ou dénomination : A.S.S LOC

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2023 sous le numéro de dépôt 15470

15470

06.11.2023



A.S.S LOC

1 PASSAGE DES ARTISANS

95000 CERGY

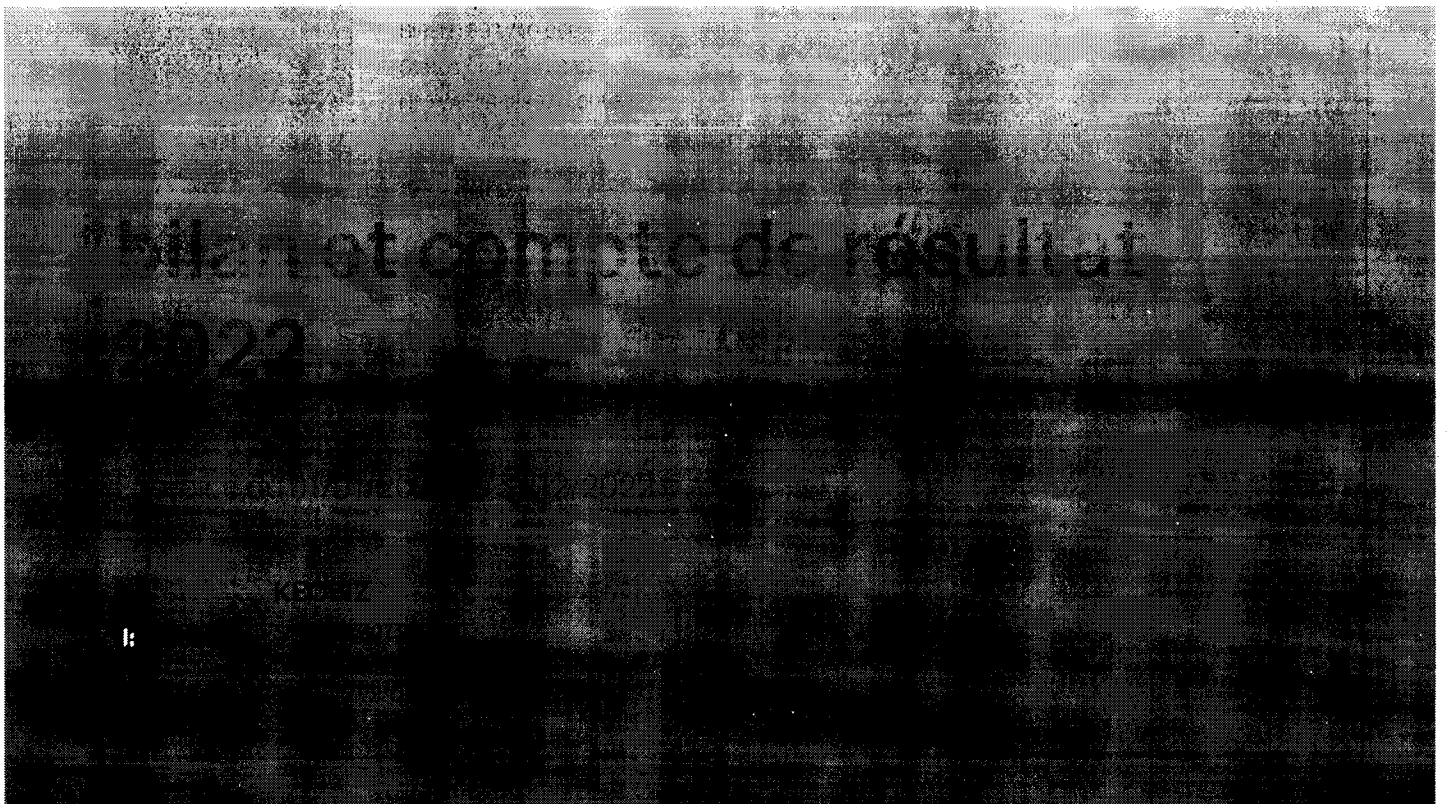
SIREN : 897.740.056

Statut juridique : SAS

N° TVA : FR48897740056

bilan et compte de résultat 2022

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



Sommaire

Bilan	3
Compte de résultat	6
Détails des comptes	9
Bilan détaillé – Actif	10
Bilan détaillé – Passif	11
Compte de résultat détaillé	12
Soldes intermédiaires de gestion	14
SIG synthétiques	15
Liasse fiscale	16

Bilan

ACTIF

PASSIF

Bilan actif

		31/12/2022		Pas d'exercice N-1
		Brut	Amort.	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
	Autres immobilisations corporelles	186 792	27 758	159 034
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
	Participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	335		335
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		187 127	27 758	159 369
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières et autres approvisionnements			
	En-cours de production (biens et services)			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES			
	Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	2 000		2 000
	Autres créances	5 680		5 680
	Capital souscrit appelé non versé			
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
	Actions propres			
	Autres titres			
	INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE			
	DISPONIBILITÉS	45 897		45 897
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		53 577		53 577
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				

Bilan passif

		31/12/2022	Pas d'exercice N-1
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	2 168	
AUTRES FONDS PROPRES	Résultat de l'exercice	22 291	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	25 559	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
PROV.	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTES	TOTAL PROVISIONS (II)		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164	
	Dettes fiscales et sociales	5 930	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	181 294	
TOTAL	Produits constatés d'avance		
	TOTAL DETTES (III)	187 387	
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL		212 946	

Compte de résultat

Détails des comptes

A.S.S LOC

bilan et compte de résultat 2022 (en euros) au 31/12/2022

Détails des comptes

Bilan détaillé – Actif

	31/12/2022 (12 mois)	Pas d'exercice N-1	Variation
	Solde net	Solde net	En valeur (€) Relative (%)
Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISÉ			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Autres immobilisations corporelles	159 034		159 034
2182000000 - Matériel de transport	180 652		180 652
2183000000 - Matériel de bureau et matériel informatique	6 140		6 140
2818200000 - AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	-27 025		-27 025
2818300000 - AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	-733		-733
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Autres immobilisations financières	335		335
2750000000 - Dépôts et cautionnements versés	335		335
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	159 369		159 369
ACTIF CIRCULANT			
CRÉANCES			
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	2 000		2 000
4110000000 - Clients	2 000		2 000
Autres créances	5 680		5 680
4456600000 - TVA déductible sur autres biens et services	165		165
4458010000 - TVA DEDUCTIBLE A REGULER	1 979		1 979
4458300000 - Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé	3 536		3 536
DISPONIBILITÉS			
Disponibilités	45 897		45 897
5121001000 - Sobank - CE 08002978128	45 897		45 897
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	63 577		63 577
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)			
Primes de remboursement des obligations (IV)			
Écarts de conversion Actif (V)			
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	212 946		212 946

Bilan détaillé – Passif

	31/12/2022 (12 mois)	Pas d'exercice N-1	Variation
CAPITAUX PROPRES			
Capital	1 000		1 000
1013000000 - Capital souscrit - appelé, versé	1 000		1 000
RÉSERVES			
Réserve légale	100		100
1061100000 - Réserve légale proprement dite	100		100
REPORT À NOUVEAU			
Report à nouveau	2 168		2 168
1100000000 - Report à nouveau - solde créditeur	2 168		2 168
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	22 281		22 281
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	25 659		25 659
AUTRES FONDS PROPRES (BIS)			
PROVISIONS (II)			
DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164		164
4010000000 - Fournisseurs	164		164
Dettes fiscales et sociales	5 930		5 930
4440000000 - Etat - Impôts sur les bénéfices	4 334		4 334
4457400000 - TVA collectée sur encaissements	283		283
4458020000 - TVA COLLECTEE A REGULER	1 313		1 313
Autres dettes	181 294		181 294
4550000000 - C/C DIAKITE AMARA	181 294		181 294
Ecarts de conversion passif (IV)			

SIG synthétiques

	31/12/2022 (12 mois)	
+ Ventes de marchandises		100
- Coûts d'achat des marchandises vendues		
MARGE COMMERCIALE		
+ Production vendue	116 959	100
+ Production stockée ou destockage		
+ Production immobilisée		
PRODUCTION DE L'EXERCICE		
- MP, approvisionnements consommés		
- Sous traitance directe		
MARGE BRUTE DE PRODUCTION		
- Autres achats	-5 885	-5
- Charges externes	-77 996	-67
VALEUR AJOUTÉE		
+ Subventions d'exploitation		
- Impôts, taxes et versements assimilés	-2 087	-2
- Charges de personnel		
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		
+ Autres produits de gestion courante	5	
+ Reprises amort, provs, transferts de charges	95 628	82
- Dotations aux amort et aux provs	-100 396	-86
- Autres charges de gestion courante	-3	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		
+ QP de résultat positif sur opérations en commun		
+ Produits financiers		
- QP de résultat négatif sur opérations en commun		
- Charges financières		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		
+ Produits exceptionnels		
- Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
- Participation des salariés		
- Impôts sur les bénéfices	-3 934	-3
RÉSULTAT NET		

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFP N° 2033-A-SD 2023

serfo

N° 15948 - 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A.S.S LOC - SIREN : 897740056						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois : 12 Durée de l'exercice précédent : 11							
						Exercice N clos le : 31/12/2022	
ACTIF							
						Brut 1	Amortissements-Provisions 2
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	186 792	030	27 758		159 034
	Immobilisations financières (1)	040	335	042			335
	TOTAL I (5)	044	187 127	048	27 758		159 369
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	2 000	070			2 000
	Créances autres (3)	072	5 680	074			5 680
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	45 897	086			45 897
Charges constatées d'avance	092		094				
TOTAL II	096	53 577	098			53 577	
TOTAL GENERAL (I + II)						110	240 705
						112	27 758
							212 946
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120			1 000
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			100
	Réserves réglementées			130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...			131		132	
	Report à nouveau			134			2 168
	Résultat de l'exercice			136			22 291
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	TOTAL I			142			25 559
Provisions pour risques et charges						TOTAL II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166			164
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N			169	181 294	172	187 224
Produits constatés d'avance			174				
TOTAL III			176			187 387	
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180	212 946
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		162 513
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>A.S.S I.O.C - SIREN : 897740056</u>										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460	107 747	462	157 602	464	84 696	466	180 652		
Autres immobilisations corporelles		470	1 564	472	4 576	474	0	476	6 140		
Immobilisations financières		480		482	335	484		486	335		
TOTAL		490	109 311	492	162 513	494	84 696	496	187 127		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550	11 923	552	99 799	554	84 696	556	27 025		
Autres immobilisations corporelles		560	136	562	597	564	0	566	733		
TOTAL		570	12 059	572	100 396	574	84 696	576	27 758		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%					579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596		585	597	599		

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise A.S.S LOC - SIREN : 897740056										☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur comptes clients	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
						Dotations		Reprises			
Fonds commercial						681		683			
Autres immobilisations incorporelles						700		705			
Terrains						710		715			
Constructions						720		725			
Installations techniques, matériel et outillage						730		735			
Installations générales agencements aménagements divers						740		745			
Matériel de transport						750		755			
Autres immobilisations corporelles						760		765			
TOTAL						770		775			
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent										982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)										982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice										982 ter	
Déficits imputés										983	
Déficits reportables										984	
Déficits de l'exercice										860	
Total des déficits restant à reporter										870	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				328		380			
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	22 917
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	7 733
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A.S.S LOC - SIREN : 897740056		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	116 959
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	116 959
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	95 633
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	95 628
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	191 261
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	5 885
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	54 523
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	23 473
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	83 884
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	224 336
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	224 336
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186

Néant ☐

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

21 / 28

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A.S.S LOC - SIREN : 897740056 |

Néant ☒

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2023)



N° 15252*08
ADAPTÉ A LA

PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : A.S.S LOC	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 897740056	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD

Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD

dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM

Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille (article 244. quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD

Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N[illegible]

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

[illegible]

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A.S.S LOC

SIREN : 897740056

Attestation produite le 24/02/2023

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOCATION SCI	01/09/2022	30/09/2022	550		
Téléphone et internet	24/09/2022	23/10/2022	57		

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)**

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

01/01/2022

31/12/2022

☒

☐

☐

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
A.S.S LOC - SIREN : 897740056	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****
Adresse du siège social	Ancienne adresse en cas de changement
1 PASSAGE DES ARTISANS	
95000 CERGY	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
	☐

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	26 225		

2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (238 quinquies)		

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
Entreprise nouvelle, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
		Plus values exonérées relevant du taux de 15%	☐

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)
☐

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case ci-contre :	☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	PENNYLANE
---	-----	---	-----------

KEOBIZ	
29 B RUE D'ASTORG 75008 PARIS	
76000 ROUEN	

Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	Nom du prestataire ECF	
------------------------------------	--------------------------	------------------------	--

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

		☐	
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a	
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distrib. correspondant à des rémunérations ou à des avantages et le cas échéant désignant pas les bénéficiaires:		c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d	
Montant des autres distributions:			
		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j	
Montant des revenus répartis	Total (a à h)		

Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements			Indemnités forfaitaires
AMARA								
1 PASSAGE DES ARTISANTS								
95000 CERGY								

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

.....

.....

.....

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

.....

.....

.....

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			51-0	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %	
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
	MVLT réalisée au cours de l'exercice				
	MVLT restant à reporter				

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

« A.S.S LOC »
S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 1 PASSAGE DES ARTISANS

95000 CERGY

R.C.S : 897 740 056 PONTOISE

DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DU 25/05/2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

DEUXIEME DECISION

Résultat – Affectation

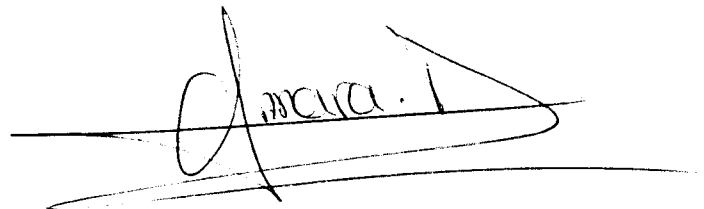
L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant ressortir un bénéfice de 22 290.87 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 2 167.92 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 24 458,79 Euros

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 24 458,79Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant 24 458,79 Euros.

Pour copie certifiée conforme

La Présidence

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. MAVA. I', is written over a horizontal line. Below this line, there are several more horizontal lines, some of which are crossed out with diagonal strokes, suggesting a signature block or a set of lines for a stamp.